



# Recommandation concernant la hausse des coûts de production

CCA 2022-15

Avril 2022



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





## *Recommandation concernant la hausse des coûts de production*

### **Sommaire**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Sommaire .....              | 2 |
| Introduction—Scénario ..... | 3 |
| Recommandations.....        | 3 |



## **Introduction—Scénario**

Les coûts de production dans le domaine de l'aquaculture ont considérablement augmenté depuis la mi-2021. Les prix des matières premières nécessaires à la fabrication des aliments pour poissons ont augmenté à un point tel que les aliments sont devenus inabordables, et ce phénomène est probablement lié au redémarrage des activités de production mondiales après la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à d'autres raisons supposées. De plus, certaines matières premières ne sont plus disponibles.

Le secteur de l'aquaculture a été durement touché par la hausse des prix de l'énergie, qui a entraîné une augmentation des coûts d'exploitation (oxygène, matériaux d'emballage et coûts de transport) ; cette hausse des prix de l'énergie a commencé quelques mois avant le début de la guerre en Ukraine, laquelle n'a rien fait pour arranger les choses.

L'augmentation des coûts de production touche l'ensemble des exploitations aquacoles européennes et devient insoutenable. Plus précisément, la hausse des prix de l'énergie affecte la viabilité de toutes les exploitations, et en particulier celles qui sont énergivores, mais aussi celles qui produisent de la truite, du turbot ou du bar et de la dorade à terre, ou celles qui utilisent des systèmes d'aquaculture en recirculation (RAS) ou des éclosseries. Cette augmentation des coûts de production est disproportionnée, au point qu'elle pourrait conduire à l'effondrement d'une partie importante du secteur aquacole en Europe.

Le CCA met l'accent sur le fait que la fermeture d'un grand pourcentage de fermes aquacoles européennes ne pourra être évitée qu'en mettant immédiatement en œuvre des interventions vitales permettant d'aider le secteur de l'aquaculture à faire face à la crise énergétique et à l'augmentation des coûts de production.

## **Recommendations**

Le CCA recommande par conséquent à la Commission européenne et aux États membres de prendre les mesures suivantes à court et moyen termes. Ces mesures seront essentielles pour assurer la survie du secteur de l'aquaculture, qui génère des emplois, stimule l'activité économique dans les zones rurales et contribue à approvisionner l'Union européenne (UE) en aliments nutritifs.

- Réduire la fiscalité et le coût des approvisionnements énergétiques et des carburants, qui sont extrêmement lourds pour certains États membres, pour les entreprises aquacoles et pour tous les opérateurs de la chaîne de valeur, ainsi que dans d'autres secteurs clés. En particulier, une révision des quotas de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> au niveau de l'UE est jugée nécessaire, l'idéal étant leur suspension momentanée. Ces quotas font l'objet d'une forte spéculation sur le marché boursier, probablement sous l'impulsion des grands concurrents de l'UE.
- Réviser la formation des prix de l'énergie au niveau de l'UE, dans le cadre de laquelle les prix actuels doivent être liés à 100 % aux prix du gaz naturel, ainsi qu'au quota produit à partir de l'énergie hydroélectrique, éolienne et solaire. Faciliter l'accès aux exploitations aquacoles et financer l'introduction d'énergies renouvelables au sein de ces exploitations. En outre, des



## *Recommandation concernant la hausse des coûts de production*

modalités d'échange durables, telles que des « communautés énergétiques », devraient être proposées.

- Simplifier le processus de délivrance des autorisations univoques ou des licences à double usage pour l'aquaculture et la production d'énergie ; promouvoir l'utilisation de ces licences dans l'aquaculture afin d'encourager l'exploitation de différentes formes d'énergie (par exemple : hydroélectrique, photovoltaïque, biomasse et éolienne).
- En plus du cadre existant pour l'octroi d'aides publiques au secteur de l'aquaculture (de minimis), la Commission européenne doit mettre en place un cadre temporaire d'aides publiques (similaire à celui qui a été mis en place lors de la pandémie de COVID-19) qui offrira une plus grande flexibilité aux États membres et fournira un soutien aux entreprises touchées par les conséquences de l'invasion russe.
- Malgré les délais limités, la Commission européenne doit explorer, en dehors des aides publiques, toutes les options possibles en matière de soutien financier afin d'aider les exploitations à surmonter la crise.
- Les États membres doivent lancer le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP), qui offre un soutien aux exploitants aquacoles sous forme de compensations financières en cas de pertes de revenus ou de dépenses supplémentaires dues à des événements qui perturbent considérablement le marché. Une méthodologie horizontale simplifiée pour calculer les coûts supplémentaires devrait être envisagée afin d'éviter de nouveaux retards.

La situation actuelle pourrait s'aggraver et entraîner des pénuries d'approvisionnement énergétique (par exemple : gaz naturel, électricité et pétrole). Le CCA souligne que si un tel phénomène devait se produire, l'aquaculture devrait être considérée comme une activité essentielle dès le début ; cette approche permettrait de s'assurer que l'aquaculture continue de fournir des aliments nutritifs et sains à son marché. Il est en effet préférable d'anticiper la survenance du scénario mentionné ci-dessus que de réagir plus tard au milieu d'un mouvement de « panique ».



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**  
Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

<https://aac-europe.org/fr/>